L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 24 DECEMBRE 1881. 55me Année.

DUDOUY, DOMMES & CIE.,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post office at New Orleans, La as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS,
SAMEDI, 24 DECEMBRE 1881.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

EDITION DU DIMANCHE.

Un an	$3 00

Envoyés deux feuilles.

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Envoyés deux feuilles.

Abonnement par mois.

On peut s'abonner dans nos bureaux pour un mois seulement, à raison de $1, en remboursant à la fin de chaque mois, si on le désire. L'abonnement ainsi fractionné s'acquitte bien plus aisément que par trimestre, par semestre ou par année.

Ventes faites aujourd'hui, à la Bourse d'Hennen St Charles, dans la Succession de l'Hôtel St Charles.

PAR LE SHERIF — Un morceau de terre, avec bâtisses et améliorations, sis dans l'Ist passé par les rues Port, Gênes, St. Ferdinand, St. Jean Baptiste, Sixe District.

PAR JAS P. GUINAULT—Maison à étage formant l'encoignure des rues Louise et Chartres, et faisant face au marché (Washington. Une maison de résidence, en briques, à étage, No 207 rue Dryades, près de l'église St. Jean Baptiste. Deux parcelles de terre de valeur, situées dans la paroisse Jefferson, sur le rive droite du Mississippi, en face de la ville de Carrollton, à environ trois arpents du ferry de Carrollton.

PAR HENRY & O'CONNOR—Cottage dans la rue Union, Sixe District.

PAR SPEAR & BROUSTIER—Propriétés semi-Bastes dans le Sixe District, sous lots de terre avec bâtisses et améliorations.

Achetez vos Bonbons fins à 75 cents la livre, et la demi-livre à 40 cents. Fruits du pays orientalités, à 30 cents, chez A. Lémanne, rue de Chartres No. 209. Voyez Annonce.

L'urgence est extrême.

Nous ne voulons décourager personne ni ajouter du noir au noir au tableau que beaucoup de gens peuvent se faire de notre situation municipale. La situation est, en effet, riche de ces raisons avec lesquelles il est facile de semer les alarmes et de produire les plus sinistres impressions. Comment la population contribuable de la Nile-Orléans pourra-t-elle faire face à toutes les demandes où à trop les besoins d'argent qui vont figurer dans le budget des dépenses de 1882? Sous le rapport des nécessités locales, le budget monte en dépit de la limite fixée par la loi et admise par les cours; il y aura certainement un déficit puisqu'il est prédit par les autorités mêmes qui travaillent à ce budget, mais cet inconvénient ne les arrête pas. Elles pouvent toujours répondre qu'il n'y a pas moyen pour elles de faire différemment. Du reste, le déficit sera à la charge de l'année 1883, époque où elles auront fait place à d'autres qui tâcheront de se tirer de là comme elles n'en auront tirées elles-mêmes, par des combinaisons plus ou moins justes, plus ou moins embarrassées ou plus ou moins en harmonie avec l'intérêt public et par des expédients de toutes sortes.

C'est ainsi qu'ont fait les quatre administrations qui ont précédé l'administration actuelle; c'est ainsi que fera l'administration qui lui succédera. Telle a été la politique des Conseils de ville depuis dix ans, et telle elle sera encore et les intérêts publics n'en souffrent pas au point de ne plus pouvoir endurer un système de gestion municipale qui dude ou remet l'examen de toutes les questions, sans jamais aviser à la solution finale d'aucune.

D'autre part, si les besoins d'argent augmentent, les recettes sont loin d'en faire autant; elles sont loin, du moins, de le faire dans la même proportion. Une amélioration de quelques milliers de piastres sur la ferme des marchés publics pour une période de 22 mois; une augmentation presque insignifiante sur les fonds provenant des "licences" et patentes qui sont maintenant le principal sujet des discussions de l'Assemblée Générale; un surplus d'amendement s'élevant à deux ou trois millions sur les quotes foncières, surplus qui disparaîtra dans les opérations prochaines des assesseurs, car fin ne pourront pas estimer des propriétés sujettes à des taxes de 4 pour cent, aussi haut que lorsqu'elles n'avaient à payer que des taxes de 1 pour cent et au demi. Une taxe de 4 pour cent sur le capital, dépassant de beaucoup les revenus que donnent les propriétés foncières de la ville, sont mêmes sur la base des prix qui ont cours depuis quatre ou cinq ans, ne peut qu'en diminuer la valeur, et les assesseurs devront avoir nécessairement égard à cette différence. Les assesseurs savent que les valeurs foncières s'estiment, comme toutes les autres valeurs, en raison du revenu qu'elles donnent, déduction faite des obligations fiscales et des frais d'entretien qu'elles occasionnent sans cesse. Ces frais sont beaucoup plus lourds aujourd'hui qu'autrefois, parce qu'il faut y ajouter d'autres frais résultant des réglements municipaux. On ne peut pas plus échapper à ces charges qu'on ne peut échapper à celles du feu de la ville ou de l'Etat; elles sont même plus inéluctables, car elles vous inspectent, sous peine de poursuites immédiates, l'obligation de vous y conformer sans délai.

Notre intention n'est pas de blâmer la rigidité avec laquelle l'autorité sanitaire force les habitants à entourer leur bien propriété des conditions qui semblent utiles, mais nous disons que ces réglements, bien que fondés en raison, sont devenus très onéreux et qu'en les ajoutant aux exigences fiscales de la municipalité, nous arrivons à un chiffre d'impôts réellement hors de proportion avec les ressources des contribuables. Donc, la valeur de ces propriétés doit baisser, et si elles sont condamnées à subir un pareil régime quelque temps encore, on sera arrivé à cette dépossession prévue depuis sept ans par un de nos honorables juges de la Cour Suprême. Cette prévision était énoncée et formulée dans des lettres fort remarquables publiées par un des grands journaux de la ville, journal qui n'existe plus aujourd'hui que par son titre. Ces lettres démontraient la situation d'une manière admirable et démontraient déjà, avec une rare puissance de logique, que si l'on tendait à appliquer un tempérament à un pareil régime, les valeurs foncières en seraient atténuées. Le même honorable juge, qui était un très brillant avocat à l'époque où il écrivait ces lettres mémorables, partait de là pour démontrer que, si la situation se prolongeait, tout le monde y perdrait également, propriétaires et créanciers, et qu'il leur intérêt commun dû de conjurer un amoindrissement au moyen duquel chacun d'eux pourrait en moins compromettre un lambeau de sa fortune.

Il conseillait surtout aux créanciers de ne pas rester à cheval sur leur droit de manière à forcer les autorités de ville à avoir recours à un de ces subterfuges contre lesquels les procédures judiciaires sont inutiles et sur lesquels les cours, désarmées de droit aussi bien que de pouvoir exécutif, ne peuvent rien. Cela s'est vu, disait-il, et pourrait en voir encore. Il en citait des exemples.

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer qu'il n'y a nulle contradiction entre les lettres dont nous parlons et l'arrêt rendu par la Cour Suprême dans le procès de la taxe constitutionnelle. Ces lettres étaient une consultation pure et simple, qui concluait à un arrangement financier, abstraction faite de toute considération de droit, et l'arrêt rendu, il y a plus d'un an, ne concernait qu'une question de droit tout à fait indépendante. Mais le moment prédit est arrivé, et on n'est pas la justice organique qui peut résoudre le problème. Les tribunaux ne sont pas des commissions ou des cours des comptes, chargées de faire de la politique financière à l'usage des corporations municipales et de leurs créanciers. Toute leur mission se borne à prononcer sur le mérite des contestations qui leur sont soumises, et qu'ils ne peuvent trancher des conséquences de leurs décisions.

Mais le bon sens des citoyens peut résoudre ce qui n'est pas du ressort de la justice organique. Nous trouvons ici, à tous les pas, des hommes intéressés à la solution d'une question qui, pour la Nile-Orléans est d'une importance majeure; on peut même dire que pour une immense classe d'habitants, c'est une question de vie ou de mort, et qu'y a-t-il à gagner à ce que la Nile-Orléans périsse? Qui pourrait trouver un bénéfice à cet anéantissement? Personne, assurément personne. Profitons donc de cette prolongation de session extraordinaire pour tâcher de faire quelque chose en faveur d'une municipalité en sort de laquelle l'Etat lui-même est si profondément intéressé. Il est parfaitement certain que le gouverneur ne refusera pas de faire à ce sujet une recommandation à la Législature, si la demande lui en est adressée par les autorités de ville et le syndicat de la dette concurremment. Il faut donc que ces autorités agissent; l'urgence est extrême.

Coopération—Capital et travail—L'abondance des annonces qui envahissent les colonnes de l'*Abeille* nous oblige à renvoyer à un prochain numéro le compte-rendu de la conférence que vient de faire M. TEKO. HARANG sur l'importante question de la coopération du capital et du travail appliquée à la mise en culture des terres de la Louisiane.

Nous avons reçu, du département de l'intérieur, à Washington, le bulletin No 271 du dernier (le dixième) recensement. C'est le chiffre officiel de la population de chacun des Etats et des territoires de l'Union en 1880.

Nous y voyons que la Louisiane, qui, en 1870, avait 726,915 habitants, en a, en 1880, 939,946, dont 468,754 hommes et 471,192 femmes, 885,800 personnes nées sur le sol, 54,146 nées à l'étranger, 454,954 personnes blanches, 483,655 de couleur, 489 Chinois, 848 Indiens.

L'affaire du Pérou.

Les dernières dépêches adressées par M. Blaine au général Hurlbut, chargé d'affaires à Lima, ont été publiées. L'effet produit par cette publication a été des plus mauvais. On y a vu une sorte de complicité entre le secrétaire d'Etat et la fameuse Compagnie Péruvienne. La presse indignée demande une enquête parlementaire et la mise en accusation de M. Blaine.

Le *Herald*, le mieux renseigné des journaux de New-York, fait, dans un de ses derniers numéros, l'historique de cette opération véreuse; il dit qu'elle sera l'objet d'une enquête congressionnelle qui sera proposée dans le cours de cette semaine. Nous avons déjà publié les détails des réclamations que la Compagnie Péruvienne, dont le siège est à New-York, a énumérées dans le prospectus lancé dans la circulation.

Ces réclamations seront mises en parallèle avec les notes et les pièces du général Hurlbut, que le *Herald* résume ainsi : M. Hurlbut a pris la compagnie péruvienne pour le gouvernement des Etats-Unis et s'est comporté comme l'ambassadeur ou l'agent de cette compagnie. En réunissant toutes les circonstances, ajoute le *Herald*, on arrive à conclure que la seule explication à donner à la conduite extraordinaire de Hurlbut était de pousser le président Calderon, du Pérou, à reconnaître la Compagnie Péruvienne comme médiatrice et abandonner à cette dernière les demandes financières de la malheureuse république, et que c'est pour empêcher cette combinaison de réussir que les Chiliens ont enlevé Calderon.

L'enquête qui est sur le point de s'ouvrir devant le comité fera connaître quelle est la composition de la compagnie et à quelles influences a cédé le général Hurlbut en mettant ainsi son gouvernement dans une fausse position. Le général tâchera à rétablir ces faits et bien d'autres qui se rattachent au grand scandale. On dit qu'il a résolu de poursuivre jusqu'au bout les auteurs de cette intrigue qui compromet l'honneur du pays en abaissant la diplomatie américaine à la situation d'agent subalterne d'une compagnie véreuse.

Les délégués français à la Fête Christian.

Nous avons annoncé le départ des membres de la délégation française; il nous reste, afin de compléter l'historique de leur séjour parmi nous, de mentionner la réception qui leur a été faite à la Fête Christian par le général W. S. Harney, le plus ancien des généraux de l'armée des Etats-Unis.

Parti dans un train spécial orné des drapeaux de France et des Etats-Unis, et escorté par une délégation de dames et de messieurs, que présidait le général Beauregard, les délégués sont arrivés à la Fête Christian, où les attendait le vétéran, qui, par un télégramme, les avait priés de n'arrêter à en demeure située sur les bords du golfe. Le train a franchi rapidement l'espace qui sépare la Nile-Orléans de la Fête Christian, et les invités français ont pu admirer le pont de plusieurs milles de long sur lequel le train traverse la Baie St-Louis.

Le vieux général a reçu ses hôtes avec les démonstrations de la joie la plus vive. Il avait, pour l'occasion, revêtu son uniforme. Le dîner, auquel assistaient les membres du comité présidé par le général Beauregard, a été splendide et embelli par la présence de plusieurs dames. Au dessert un toast fut porté au général Harney, par le général Beauregard. Le Dr Scott, d'abord dans un discours en anglais, puis dans un discours en français, et parlant au nom du vieux général, a remercié les délégués d'avoir bien voulu honorer de demeure de leur présence. Le général Beauregard, au nom de la délégation, a prononcé quelques paroles flatteuses pour l'hôte qui leur offrait l'hospitalité et exprimé combien il avait été flatté de la réception qui lui avait été faite à la Nouvelle-Orléans. Il y voit un gage d'alliance entre les deux grandes républiques.

Après le dîner, qui s'est prolongé fort avant dans la journée, les délégués ont pris congé du général Harney, des dames de ses familles et des personnes qui les avaient accompagnés de la Nouvelle-Orléans, en exprimant leurs regrets d'être obligés de quitter sitôt cette terre hospitalière entre toutes. Un instant après, on n'entendait plus que le bruit de la locomotive qui emportait dans la région du Nord nos personnages distingués, qui laissent après eux les plus agréables souvenirs.

—Pour le foie, rien n'égale le Bitter Malakoff.

Nous avons reçu une copie de la pétition adressée par MM. James Lingan, Gen. A. Breaux et John McEnery au président et aux membres du comité des réclamations de la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane. Cette pétition a pour but de justifier les gros émoluments alloués aux avocats qui ont défendu l'Etat dans l'affaire des deux millions cinq cent mille piastres de bons, transférée en appel devant la Cour Suprême des Etats-Unis. Ils ont gagné le procès et libéré l'Etat de cette dette qui avait quarante ans à courir et qui portait un intérêt de 8 pour cent par an. S'ils eussent perdu le procès, ces avocats, d'après la convention passée entre eux et l'Exécutif, n'auraient pas eu droit à un cent de commission.

Le correspondant connu sous le nom de "Gath" annonce, dans "l'Enquirer", de Cincinnati, que le millionnaire Mackay tente de grands efforts pour faire nommer M. Breaux, de la Louisiane, au poste de secrétaire de la Légation américaine à Paris, poste qu'occupe actuellement le gendre de M. Cowles, éditeur de Cleveland.

M. le consul de France vient d'adresser au maire la lettre suivante :

Nile-Orléans, le 23 décembre 1881.

Hon. J. A. Shakespeare, maire de la Nile-Orléans :

Monsieur le maire,

J'ai l'honneur de vous présenter ainsi qu'aux autorités municipales, d'Etat et fédérales, et à la population de la Nile-Orléans, mes remerciements chaleureux de l'accueil si courtois qui a été fait au général Boulanger, au commandant et à l'état-major du Dumont d'Urville et aux descendants des compagnons de guerre du général Washington.

La population française de la Nouvelle-Orléans a trouvé dans les honneurs accordés à vos visiteurs distingués une nouvelle preuve de la sympathie du peuple américain pour la France.

J'ai l'honneur d'être, monsieur le maire, votre très respectueux, le consul de France, Vicomte PAUL D'ABZAC.

La réorganisation des forces nationales et la réfection du système territorial de la France.

Le président de la République vient de décréter, sur la proposition du ministre de la guerre, la reconstitution de deux hautes commissions militaires dont l'utilité est de toute évidence pour coordonner et achever la réorganisation de nos forces nationales et la réfection de notre système territorial. La première de ces deux commissions est le conseil supérieur de la guerre créé une première fois en 1872 et qui avait cessé de fonctionner dès 1874; l'autre est le comité de défense, dont la création remonte également à 1872, mais dont les membres ont eu partie dispersés.

Quand on songe au rôle capital que le conseil supérieur de la guerre était appelé à jouer dans les questions des cadres et des effectifs, dans les modifications de l'armement des troupes, et dans la réforme de l'administration militaire, on est étonné de ne pas trouver dans les mesures d'ensemble relatives au personnel et au matériel de l'armée, en épreuve une certaine surprise à constater que les gouvernements qui se sont succédé depuis sept années aient si facilement renoncé à un auxiliaire de cette importance. Certes, nous sommes loin de contester la valeur de toutes les lois et de tous les réglements qui servent de base à nos nouvelles institutions militaires. Cependant il y a dans cette législation encore imparfaite et incomplète bien des lacunes et des défectuosités que nous n'aurions pas à signaler si le ministère de la guerre avait été secondé par son conseil supérieur dans l'élaboration des projets qu'il soumettait à la sanction parlementaire.

Avec cet appui, non-seulement les difficultés qu'il prenait en vertu de son initiative et sous sa responsabilité auraient revêtu un caractère d'autorité morale à peu près indiscutable, mais encore son opinion aurait eu bien plus d'influence dans les dissentions devant les Chambres. On ne songerait donc trop approuver M. le général Campenon d'avoir proposé la reconstitution du conseil supérieur de la guerre. Loin d'entraver ou d'affaiblir l'action ministérielle, ce conseil lui sera d'un concours précieux. Il renseignera, il éclairera, il guidera le ministre, tout en le laissant libre de s'occuper plus directement des intérêts de la défense nationale dont il reste seul responsable. Dorénavant, quand le chef de l'armée prescrira des dispositions techniques qui, tout en dérivant de l'application des lois, ne font pas partie intégrante du pouvoir législatif proprement dit, ses ordres seront d'autant moins contestables aux yeux de la nation et de la troupe, qu'ils seront édictés conformément à l'avis d'une commission consultative dans laquelle entrent le chef de l'Etat, le président du conseil des ministres et les officiers généraux les plus autorisés à formuler leur appréciation. Il en sera de même lorsque le ministre prendra la parole à la tribune pour exprimer son sentiment sur les questions militaires en délibération. Là encore les membres du Parlement sauront que ce sentiment est bien non-seulement celui du gouvernement sur les projets de lois dont on leur demande l'adoption ou le rejet, mais aussi celui des hommes connus par les services qu'ils ont rendus au pays dans les rangs de l'armée et que le président de la République a consultés avant de faire connaître son opinion aux représentants du pays.

La reconstitution du conseil supérieur de la guerre est donc à tous égards une excellente mesure, d'autant plus que le ministre de la guerre n'est réservé le droit de confier aux membres militaires de ce conseil certaines inspections spéciales dans lesquelles ils agiront comme ses délégués pour contrôler et surveiller tous les rouages du mécanisme militaire dont le chef de l'armée ne peut que diriger le mouvement, tout cent étendues ses attributions. S'il l'en observe encore que le comité de défense est également reconstitué et que le ministre des armes vient d'être déchargé d'une partie de son fardeau par la nomination d'un sous-secrétaire d'Etat, on est en droit d'espérer que la réforme de notre législation militaire, la réfection de notre système défensif territorial et la réorganisation de nos forces nationales seront prochainement coordonnées et achevées. En tout cas, l'œuvre aura la cohésion qui lui faisait défaut jusqu'à présent; et si on ne la complète que lentement, elle acquerra du moins plus de maturité et de solidité. Ce n'est pas en allant vite que l'on peut obtenir en pareille matière des résultats sérieux.

La refonte des institutions de l'armée touche de trop près les intérêts privés et publics pour qu'avant d'y procéder on ne réfléchisse longtemps au but proposé et aux moyens de l'atteindre. L'essentiel est de bien déterminer l'objectif. C'est évidemment ce que fera tout d'abord le conseil supérieur de la guerre. Ce point capital, on étudiera ensuite les divers systèmes propres à permettre de réunir le nombreux et complexe problème de la législation militaire. On cherche le meilleur, le plus simple, le plus sûr, le moins coûteux, le mieux approprié à nos mœurs et à notre caractère, et c'est sur cette base que l'on achèvera enfin l'édifice de notre défense nationale.

(*La République Française*)

Noël et Jour de l'An.—Nous avons remarqué une très belle exposition d'objets des plus variés pour étrennes de Noël et du Jour de l'An chez M. Friedrichson, droguiste, rue du Canal, bâtiment Ferera. Nous citerons des parfumeries fines, des bains à vapeur et toutes autres d'articles de toilette, à des prix fort raisonnables.

Confiserie.—M. Hembert annonce des bonbons fins et assortis à 75 cents la livre, ainsi que des fruits glacés de France. Il en a fait venir une variété fort riche et nous ne connaissons rien de plus heureux pour cadeaux que les articles qui se font ressortir dans les étalages de son magasin au coin des rues Bourbon et Bienville.

Librairie française.—Si vous voulez donner de belles étrennes et des décennes utiles, jetez-vous la peine de lire le catalogue que M. Billard, de la librairie française, publie aujourd'hui dans l'ABEILLE. Vous y verrez une longue liste d'objets de fantaisie, d'articles de Paris, et de livres illustrés, des albums des chromos et nombre d'ouvrages pour étrennes; des jouets mécaniques d'une élégance extrême; des boîtes pour fortifiées, boîtes pour tapisserie; une grande diversité de jeux; des plumes en or de la célèbre fabrique de Faber, au choix immense d'alphabets colorités et d'ouvrages richement colorités, autant d'articles excellents pour cadeaux. On trouvera encore dans ce grand bazar un assortiment de bonbons, chocolats, dragées, pralines et fruits cristallisés, tous français, notez bien cela, tous français, et tout cela à prix réduits, qu'on ne l'oublie pas! à prix réduits et défiant toute concurrence.

THEATRE DE L'OPÉRA.

Grande serait notre surprise si la représentation de LUCIE et le nom de Mme Gerster ne valaient pas ce matin un beau chiffre de recette à M. Strakosch. Le talent de Mme Gerster a des délicatesses que les femmes surtout apprécient, goûtent; et, nous en avons l'assurance, les bravos de cette matinée ne seront point un écho affaibli de la soirée d'ouverture. Pour être frêles et mignonnes, les mains de ces dames n'en claquent pas moins avec une vigueur souvent envisée par les mains du parterre. Seulement ces charmantes romaines-là (romaines par conviction et désintéressées bien entendu) savent mettre dans la distribution de leurs applaudissements un tact, une mesure qu'ignorent presqu'invariablement les trop malodroits et trop brusques romains.

Ce soir *Il Trovatore*. M. Sweet, baryton, y débutera dans le rôle du comte de Luna. L'ouvrage sera chanté par Mmes Leslino, Ricci, MM. Lazzarini et Hall.

GRAND OPERA HOUSE.—L'opérette cédant le pas à Popéra nous fait ses adieux en donnant pour clore en brillante mais trop courte saison, les noces d'Olivette en matinée et le soir: Paul et Virginie. Les différentiels qui ont applaudi chaleureusement à l'ouverture, tiendront à honneur de faire de même à cette dernière soirée. La petite n'ayant pas à se tenir en défiance contre l'inconnu n'aura qu'à savoureusement cette œuvre qui lui est déjà familière. Il n'y a rien de plus joli, de plus aimable que cette musique. Animée, vive, elle voltige gaiement sur le fond des choses; et comme le duo est d'une légèreté délicieuse.

Mlle Leroux, la véritable prima-donna de la troupe, s'y fait entendre dans le principal rôle, et elle y remporte un juste triomphe bien mérité. Quelle voix cristalline et pure! et quel charme exquis dans cette voix.

Il y a des cantatrices de talent, d'un talent acquis et admirablement doublé aussi, des cantatrices dont les roulades égrènent un notes parfaites et dont le chant l'accent dramatique trouble, vous émeut; et puis il y a Mlle Leroux. On doit donc l'entendre car outre le plaisir, on emporte une impression durable.

La troupe part d'ici pour la Havane, d'où elle doit se rendre au Mexique.

Demain, dimanche, Genevière Ward dans "Forget-me-not."

THEATRE ST-CHARLES.—Toute extraordinaire d'adresse, de combinaison, de prestidigitation, de magie et même de décorsmanie, tout cela est vrai aux exercices du Baron Seaman tous les soirs sur les planches du Vieux Drury, et tout cela excite vivement la curiosité publique. Mais bien que le fameux Baron doive partir lui aussi demain de plus, ce n'est pas une raison de le négliger, car une fois parti, il ne reviendra pas de longtemps, et l'on aura perdu à son départ de magnifiques cadeaux et en grand nombre. Il en fera distribuer 104 à la matinée d'aujourd'hui et tout autant au spectacle du soir. Qu'on ne perde pas ces occasions de loterie où l'on ne peut jamais perdre, car si vous ne gagnez pas un cadeau vous aurez toujours en le plaisir de voir en physique des choses extraordinaires et tout à fait inexplicables, car on ne peut les expliquer.

Distribution de prix :

Robe de soie, A. Lazia, No 120 rue Commune.

Montre en or, J. C. Walsh, No 366 rue Chartres.

Service à thé, Mlle Nellie Pitkin.

Service à thé en porcelaine, P. D. Quayle, No 105 rue Commune.

ACADEMIE DE MUSIQUE.—Le beau temps étant revenu, le monde retourne à l'Académie de Musique pour voir le grand acteur irlandais et Miss Julia Stewart qui ont tous les deux des titres brillants à la faveur du public. Il fait que Kemp Gayer soit une bonne pâte et qu'elle soit bien jolie pour ne rien perdre de son intérêt après sept jours d'exposition sur l'affiche; mais nous toucherons à la fin, nous voulons dire à la fin de la semaine, car M. Murphy et miss Stewart nous restent une semaine de plus pour jouer dans "Shaun Rhue" et "Help", et cette prolongation d'engagement plaira à tout le monde. Les habitués de l'Académie n'oublieront pas que 10,000 cadeaux seront distribués lundi, 26, au spectacle de la matinée.

Le conte du grand-père.

—Grand'père, oh! grand'père, une histoire! Et trois voix suppliaient pendant que six petites mains se remuaient dans un vêtement.

La pâre Jérôme, après avoir appliqué ces lèvres sur les joues rebondies des chérubins, commença en ces termes :

L'année dernière, à cette époque-ci, c'est-à-dire la veille de Noël, le petit Marcel vint à moi, comme ce qu'on lui avait dit que papa Noël était un âne imaginaire. Or, pour lui, pas de papa Noël, pas de cadeaux.

Enfin, dans le doute, il mit ses souliers dans la cheminée et se coucha.

A peine endormi, il rêva!

Ses souliers, qu'il avait maintenant les yeux dans son rêve, se transformèrent peu à peu en un joli petit arbre de Noël chargé de bijoux et de jouets de toutes sortes et d'une nuée de brillants oiseaux qui se mirent à gazouiller des airs mélodieux. Tout à coup un des petits chanteurs vint se poser sur sa tête. Marcel tout joyeux voulut le saisir, et..... il se réveilla.

Il courut à la cheminée. Ses mêchants souliers de tous les jours avaient disparu et étaient remplacés par des bottes dont l'élégance l'intimida. C'est à peine si le pauvre petit osa les mettre. Il admira longtemps sa chaussure et trouva sur la semelle les mots suivants: "Red Star Shoe Store."—Tiens, dit-il, je ne croyais pas que papa Noël savait où c'était.

☞ Le Chickering est un type de piano. Il vient d'en donner un de plus parfait encore, tellement bien qu'il ne saurait rien mieux. Philip Werlein, 135 rue du Canal, instrument et cent représentant des célèbres pianos de l'un et de l'autre des pianos C'est un des célèbres Chickering dénoté qui, pour la beauté et la sonorité du son, la légèreté et l'égalité du toucher, n'ont jamais eu de supérieurs. Les pianistes et autres personnes intéressées sont invitées à venir nous rendre un mardi matin. Quel bon cadeau de Noël à faire. Tous les instruments à musique de ce magasin à vendre aux plus bas prix et aux conditions les plus faciles.

—Jeunes et vieilles gens faites usage d'un excellent dentifrice, le Bitter Malakoff.

Le traité de commerce franco-américain.

Lundi à dix heures, M. Rouvier, ministre du commerce et des colonies, a reçu les membres du bureau du comité français pour le traité de commerce franco-américain.

M. Feusher de Carcil, sénateur, président, a présenté la délégation, composée de MM. H. Calmyac, Dubost, Dalbey, Yves Guyot, A. Cauhert, Félix Limet, et Desmoulins, secrétaire.

M. le ministre a fait le meilleur accueil à ces délégués. Il s'est félicité de se retrouver avec "des collaborateurs", rappelant ainsi le concours qu'il avait apporté aux travaux du congrès franco-américain, tenu en août 1878 au Grand-Hôtel. Il a ajouté que son dispositif n'avaient point changé; qu'il voulait d'en donner la preuve en faisant retirer le projet de loi relatif à l'inspection micrographique des viandes importées d'Amérique, et qu'il était prêt à rapporter le décret Tirard, dès que les Américains fourniraient les garanties nécessaires, en procédant à une inspection sérieuse de ces viandes à l'embarquement.

Dans la conversation qui s'est établie à ce sujet, M. Limet a fait connaître les dispositions du Congrès de Washington, beaucoup moins éloigné qu'on ne le croit de l'idée d'un traité avec la France. Les Etats-Unis ont déjà conclu un traité avec les îles Sandwich. Ils viennent d'en conclure un avec la Serbie et négocient à cette heure avec le Mexique; ils se montrent disposés à négocier avec la France.

Un motion favorable avait même été votée en avril 1879, sur la proposition de M. Fernando Wood, par la Chambre des Représentants, et le Sénat n'était vé, le 15 mai suivant, saisi d'une "joint resolution", tendant à envoyer trois commissaires en France, pour s'entendre avec un pareil nombre de commissaires délégués par le gouvernement français, dans le but de poser les bases du traité.

M. Rouvier a pris bonne note de ces précédents et reconnaît qu'il serait à propos que, dès le conclusion des traités à l'ordre du jour, le Parlement français prît à son tour l'initiative d'une proposition de nomination de commissaires.

(*Le Courrier du Soir du 7 décembre.*)

(Service privé du *Courrier du soir.*)

Madrid, 5 décembre.

"L'affaire de Gibraltar fait un certain bruit dans l'opinion publique, et, quoique le départ de l'évêque, mal vu des espagnols soit certain, il n'en résulte pas moins un nouveau mouvement contre la présence des anglais dans cette ville."

On parle politique et l'on demande à l'aspin s'il se contenterait d'être ministre sans portefeuille.

—Je m'y résignerais, répondit-il; mais je préférerais de beaucoup un portefeuille sans ministère..... celui de M. de Rothschild, par exemple!

—L'un des rares survivants des anciens bals parisiens va disparaître.

Le Château-Rouge vient d'être vendu par M. Chambon, le propriétaire, à M. Richadon, architecte, qui ne serait lui-même, dit-on, que le représentant d'un groupe.

Le but des acquéreurs serait de le rétrocéder à la Ville pour y construire la nouvelle mairie du 18e arrondissement.

Décédée hier, à cinq heures, à l'âge de 23 ans Dame THOMAS MARTHER, née Irma Chaplain, native de la paroisse St Bernard. Les parents et amis des familles Chaplain et Sims sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu dimanche, à deux heures de l'après-midi. Le convoi partira de la maison mortuaire rue Ursulines, No 20.

Décédée lundi 22 décembre, à midi, à l'âge de 70 ans, Mme Veuve J. F. CHAPUIS, née Scholastique Lallemand, native de Jonneville, département des Vosges, France. Le convoi partira de sa dernière résidence, No 64 rue St-Pierre, aujourd'hui, à trois heures de l'après-midi. Les amis et connaissances des familles Mir et Chapuis sont priés d'y assister.

De la part de son gendre A. M. Mir.

Les journaux français du département des Vosges sont priés de reproduire cette annonce.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

MESSIEURS les sociétaires sont informés qu'une somme bien modeste extraordinaire aura lieu à l'asile, Dimanche, 25 novembre prochain, à 4 heures P. M. pour organiser notre Sapin et qui aura lieu à la salle des Odd-Fellows, le samedi, 16 mars 1882.

Par ordre du Président,

ANT. CARRIÈRE.

L. SIMON, Secrétaire. 24 déc—2t

Avis.

LES DAMES qui auront des cadeaux de Noël et de Nouvel An à faire, soit à leurs parents ou amis, apprécieront avec plaisir que nous avons en main un choix varié et de qualité supérieure des meilleurs cigares de la Havane et Indigènes, en petite boîte de 25, 50 et 100 cigares, que nous vendons aux prix les plus modérés.

J. PELLETIER

51 rue Carondelet et 4 Varieties Alley.

24déc—6t

NOEL ET JOUR DE L'AN.

Un joli assortiment de

CADEAUX POUR LES FÊTES.

Parfumerie,
Boîtes à Parfums,
Savonneries de Toilette,
Eaux de Cologne, Farina, Jonnis.
Parfumeries Françaises et Anglaises.
Cassidy, Wood, Vichy.

Savons, Bassins, Peignes, etc., etc., vendus d'être reçus et à vendre à des prix raisonnables.

F. FREDERICKSON, Droguiste.
159 CANAL, Bâtisse Tonen.

24 déc..1f

E. HIMBERT,

Coin Bourbon et Toulouse.

BONBONS FINS EXTRA

75 la livre.

FRUITS FRANÇAIS GLACÉS,

Toutes variétés de:

Gâteaux glacés, corbeis nouveaux style.

Pâtes fraîches, Gelatines, Pâtés de gibier, etc.

24 déc—6t

AVIS de satisfaire tous les clients qui auront des cadeaux à faire pour les fêtes,

l'Etoile Rouge

fermera samedi à minuit et dimanche, jour de Noël, à 2 heures P. M.

23déc—6t

A. LEMANNE,

209 CHARTRES.

JOLI assortiment de BOITES et SACS fantaisie.

BONBONS extra fins à 75 cents la livre.

MELANGE 1/2 fin à 25 cents.

1000 livres FRUITS du pays cristallisés et ANANAS,

à 60 cts la livre. Délicieux cadeaux de GATEAUX glacés et cerdo en pâte bas prix.

23 déc—en 2 jours

J. P. SARRAZIN,

Coin Chartres et Conti.

Pour Cadeaux de

NOEL ET DU JOUR DE L'AN.

Grand Assortiment de:

Pipes, Porte-Cigares, Ecumes

et autres articles de fantaisie, du choix et de bon goût,

A DES PRIX REDUITS.

23 déc—en 1er jan.

Bureau du chef de police.—Nile-Orléans, 21 décembre 1881.—Proclamation.—Attendu qu'il est d'usage, pendant les fêtes, de célébrer au moyen de matières explosibles qui peuvent mettre sérieusement en danger la vie et les biens, l'attention du bon peuple de la Nile-Orléans est appelée sur l'article 635 des lois et ordonnances révisées de la ville, dont les clauses seront rigoureusement mises en vigueur;

Article 635: Personne ne déchargera de canon, de pistolet, de fusil de chasse, ni aucune arme à feu dans les limites de la ville, ou ne fera partir aucune fusée, aucun pétard, serpentaux, ni *repeater* dans les limites de la ville, sans la permission expresse du conseil communal, pourvu que rien de ce qui est ici inclus ne s'applique aux revues militaires ni à l'usage légal des armes dans les cas de défense personnelle

Par ordre de Son Honneur le Maire.

THOMAS O'NEIL,

22déc—4f Chef de police intérimaire.

Avis.

NOS magasins seront ouverts DIMANCHE, 25 décembre 1881, jour de Noël, et dimanche, 1er jour de l'An, 1882, jusqu'à 1 heure de l'après-midi.

22déc—en 1er jan. LEON GODCHAUX.

CHANGEMENT DE LOCAL

C. DUHAMEL,

OPTICIEN,

A HONORE respectueusement au public qu'il a transféré son magasin de No 111 de la rue du Canal au

No 14 RUE DE CHARTRES.

nov—3m PF

PROFESSEUR.

UN homme d'un âge mûr, ayant une grande expérience de l'enseignement, désirerait trouver une place de professeur soit en ville soit à la campagne. Il peut enseigner, entre les langues modernes, le français, l'anglais, l'espagnol et l'italien, ainsi que les mathématiques. Il consentirait à aller à la campagne, dans une famille honorable, pour se charger de l'éducation des enfants. Il donnerait les références les plus satisfaisantes. Il donnerait, pour tous les renseignements que l'on voudra obtenir, au bureau de "l'Abeille".

Si quelque famille de la campagne voulait louer les services du professeur, écrire directement aux bureaux de "l'Abeille"

23déc—2t

89

LE STOCK

Le plus élégant et

Meilleur marché de

VÊTEMENTS

D'Hommes, jeunes gens et enfants,

AINSI QUE

D'Articles de Toilette

QUI EXISTE A LA NLLE-ORLEANS,

SE TROUVE AU

STAR CLOTHING HOUSE,

99.....Rue du Canal.....99

22déc—en 23 janv.

89

KRUG & Co.,

CHAMPAGNE,

FOR SALE BY

A. ROCHEREAU & Co,

New Orleans. New-York.—6m

1882 1882

ETRENNES.

LIBRAIRIE FRANÇAISE.

59 Rue de Chartres, coin Bienville

H. BILLARD.

SUCCESSEUR DE

HÉBERT & CIE.

Objets de Fantaisie, Articles de Paris.

Livres Illustrés.

Collections d'Albums et d'Ouvrages pour Bonnes, Albums, Chromos